



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
09.11.2010

Date de la convocation des conseillers:
09.11.2010

point de l'ordre du jour :
8

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 19 novembre 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre Braz, Hinterscheid, échevins, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker et Baum, conseillers, Clement Jeannot, secrétaire communal.

Absents : Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt et Snel, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Madame Désirée Lamberty, prolongation de stage.

Vu sa délibération du 21 novembre 2008 portant nomination provisoire de Madame Désirée Lamberty, née le 1^{er} février 1967, aux fonctions d'expéditionnaire administratif de la Ville,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 11 février 2009, No L/12647/08,

Considérant que l'expéditionnaire administratif ne peut bénéficier d'une nomination définitive qu'après avoir subi avec succès un examen de fin de formation générale et un examen de fin de formation spéciale, examens organisés soit par l'Institut National d'Administration Publique, soit par le Ministère de l'Intérieur,

Considérant que l'intéressée a réussi l'examen de fin de formation générale, mais n'a pas pu se soumettre à la formation spéciale étant donné que celle-ci n'a pas été organisée dans les délais nécessaires permettant à Madame Désirée Lamberty de remplir toutes les conditions requises pour qu'une nomination définitive puisse lui être conférée,

Vu la circulaire ministérielle No 2385 du 9 juillet 2003 relative aux nominations définitives des fonctionnaires communaux devant suivre la formation spéciale prévue par le règlement grand-ducal du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux,

Considérant que par conséquent le service provisoire devra être prolongé,

Vu l'avis de la commission du personnel du 15 novembre 2010,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins,

d é c i d e
à l'unanimité

de prolonger la durée du service provisoire de Madame Désirée Lamberty, préqualifiée, de douze mois.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 13.12.10.
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,